

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **14 (1941)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

rédaction

A. Hoechel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

édition

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. T. S. SERVICE TECHNIQUE SUISSE DE PLACEMENT ZURICH, TIEFENHÖFE, 11 - TÉL. 3 54 26

Liste des emplois vacants

- 884 **Architecte ou technicien en bâtiment** demandé pour collaborer à la réalisation d'importants travaux. Bureau d'architecte de Francfort-s-M. (Allemagne). Entrée au plus tôt. Bonnes connaissances de l'allemand indispensables.
- 890 **Jeune technicien ou dessinateur en bâtiment**, provisoirement pour travail de bureau. Bureau d'architecte de Suisse centrale.
- 894 **Architecte ou technicien en bâtiment** diplômé avec quelques années de pratique en maisons d'habitation et bâtiments industriels, tout à fait indépendant dans l'élaboration des projets et des détails et plans d'exécution. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte de Saalfeld (Allemagne). Bonnes connaissances de la langue allemande indispensables.
- 898 **Technicien en bâtiment**, indépendant au travail, habile dessinateur en travaux de charpenterie, de menuiserie et de maçonnerie. Entrée immédiate, pour environ trois à six mois, éventuellement plus longtemps. Entreprise de construction en Thurgovie. Connaissance de l'allemand indispensable.
- 20 **Jeune technicien en bâtiment** diplômé, pour travail de bureau. Engagement provisoire. Bureau d'architecte de Suisse orientale.
- 36 **Jeune technicien en bâtiment**, de préférence diplômé du Technicum de Winterthur, bon dessinateur, pour travaux de bureau et de chantier. Entrée immédiate. Durée de l'engagement au moins quatre mois. Bureau d'architecte de Suisse orientale.
- 76 **Un à deux techniciens en bâtiment** disposant de quelque pratique de bureau d'architecture et ayant, si possible, des connaissances en construction de colonies d'habitation. Entrée au plus tôt. Bureau d'architecte spécialisé dans ce domaine, à Elbing (Prusse occidentale, Allemagne). Connaissance de la langue allemande indispensable.
- 84 **Architecte expérimenté** en projets et dessins de meubles de tout genre, tant au point de vue constructif qu'en ce qui concerne leur forme. Candidats de la ligne moderne, de préférence. Entrée au plus tôt. Suisse orientale.
- 90 **Jeune technicien en bâtiment** pour la mise au point des plans d'exécution et en qualité d'assistant de la direction des travaux de construction d'une église catholique. Suisse centrale.

Sont pourvus les numéros de 1940 : 244, 778, 792, 800, 806, 814.

F. A. S. SECTION ROMANDE DE LA FÉDÉRATION DES ARCHITECTES SUISSES

SECTION ROMANDE :

Président : H.-G. Leseemann, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.
Vice-président : Edmond Fatio, Tertasse, 5, Genève.
Secrétaire-trésorier : F. Quéant, rue Saint-Laurent, 2, Genève.

GRUPE DE GENÈVE :

Président : John Torcapel, chemin Krieg, 76, Genève.
Vice-président : Henry Minner, rue du Rhône, 96, Genève.
Secrétaire : Marcel Bonnard, route de Malagnou, 77, Genève.
Trésorier : Louis Vincent, rue Pierre-Fatio, 14, Genève.

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. Ernest Marlétaz,
8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.
Secrétaire : M. Charles Hermann,
Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Jacob Hurzeler, téléphone bur. N° 2 35 08.
Membres adjoints : Pierre Monot, tél. bur. N° 5 28 72, tél. app. N° 3 29 70.
Caissier : M. Adrien Chevalley,
67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74.
SERVICE DE M. Charles Meylan,
PLACEMENT : 31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.
COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :

Président :	M. René Lachenal,	Tél. bureau	Tél. partic.
	25, av. du Devin-du-Village	4 50 37	—
Vice-président :	M. Henri Berthoud,	—	4 06 60
	1, rue du Pré-Naville	—	—
Secrétaire :	M. Pierre Du Bochet,	—	—
	Petit-Port, Vésenaz	—	—
Vice-secrétaire :	M. Edouard Gollion,	—	—
	110b, rue de Carouge	—	—
Trésorier	M. William Buttex,	—	—
Offres d'empl.	87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation	M. André Tomiloff,	—	—
professionn.	38, rue de Lyon	—	—
Bulletin	M. Paul Amey,	—	—
spect. popul.	5, rue de Carouge	4 82 00	—

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 54 bis, rue Malagnou.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehfous, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hoechel, Ed. Wiedmer,
Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyonnet,
Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltmar, F. Quéant, F. Reverdin,
Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.
Compte de chèques postaux I 1556. Les membres de la société
reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

U.S.A.L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Vice-présid. : Arthur Freymond.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoehel, M. Weiss, M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet, M. Latelín.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex Aubert, Albert Bonnet, J. Délémont, Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus-
seux, Genève.

S.C.H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Ernest Jaton, avenue des Cerisiers, 21 a, Pully.
Secrétaire : M. Marius Weiss, chemin de Fontenay, 14.
Caissier : M. Emile Bovey, chemin Ch.-Gide, 4, Montolivet.
Vice-présid. : M. Marcel Cosendai, chemin de Meillerie, 5.
Adjoint : M. Fritz Hugli, chemin de Fontenay, 14.
Suppléant : M. Auguste Küffer, avenue de Cour, 54.
Siège social : Saint-Laurent, 20. Gérant : M. Albert Monnier.

Sommaires de revues

Bulletin technique de la Suisse romande (bimensuel).
Lausanne, 8, rue Centrale.

Numéro du **28 décembre** : Erosion et cavitation. — Concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire de Bex. — Navigation du Rhône au Rhin.

Numéro du **11 janvier** : Voûtes cylindriques autoportantes. — Les problèmes de l'heure : L'avenir de l'économie suisse de l'énergie. — Concours pour l'étude des plans du bâtiment scolaire de Bex. — Les bétons à caractéristiques spéciales, leur emploi dans le bâtiment, les constructions civiles et militaires. — Société des arts, Genève : Prix Colladon 1941.

Numéro du **25 janvier** : Voûtes cylindriques autoportantes (suite et fin). — Concours d'idées pour l'aménagement du haut de la rue de la Fontaine, à Genève, en connexion avec la terrasse de l'Evêché (reproduction des projets primés). — Souscription en faveur des prisonniers de guerre. — Timbre Pestalozzi pour prisonniers de guerre.

Numéro du **8 février** : Forage d'un puits filtrant. — Les problèmes de l'heure : Accumulation en été de l'excédent d'énergie pour la production de chaleur en hiver. — Société genevoise des ingénieurs et des architectes. — Otto Salvisberg.

Formes et Couleurs (bimestriel). Lausanne.

Numéro de **décembre 1940** : Cathédrales, par P. Budry. — Apologétique, par Ch. Ledermann. — Tel qu'en songe ou l'heureuse supercherie, par P. Chaponnière. — Ode au futur. — Photos. — Marie et Pierre. — A Henry Spiess. — Le lac. — Page des jeunes, chroniques, etc.

Vie, Art et Cité (10 numéros par an). Lausanne, 7, rue de Genève.

Numéro de **novembre-décembre** : Quelques généralités de l'histoire de notre pays aux XI^{me} et XII^{me} siècles. — L'art roman en Suisse. — Le mystère roman. — Le Tessin et l'époque romane. — Chroniques.

Das Werk (mensuel). Zurich, Verlag Fretz A. G.

Numéro de **décembre** : Gemälde von Paul Burckard, Basel. — Gemälde und Glasmalerei von Louis Moilliet, Bern. — Das neue Krematorium in Stockholm. — Projekt für ein Landhaus in Giseh (Aegypten). — Der Maler Adolf Herbst. — Historismus und « Wohnen 1940 ».

Indice du coût de la vie

L'indice du coût de la vie, qui est calculé chaque mois par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrivait à 162,9 (juin 1914 = 100) à la fin janvier 1941, en augmentation de 1,9 % sur le mois précédent et de 18,7 % sur août 1939, le dernier mois de l'avant-guerre.

L'indice relatif à l'alimentation s'est élevé de 1,6 à 160,2 et l'indice relatif au chauffage et à l'éclairage (avec inclusion du savon) de 0,3 % à 142,4 en janvier 1941. Quant à l'indice relatif à l'habillement, il s'est élevé de 6,7 % à 168,6 depuis octobre 1940, mois auquel remonte le dernier relevé des prix. L'indice relatif au logement est repris à 173,2, son chiffre le plus récent.

Loi cantonale vaudoise sur la police de construction

Un énorme pas en avant vient d'être accompli par le parlement vaudois.

La loi cantonale sur la police des constructions, dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 1^{er} janvier 1942, vient d'être adoptée après quelques séances de discussions très animées. Nous avons exposé, dans notre numéro de décembre dernier, les principales nouveautés de ce texte législatif dont nous sommes heureux, aujourd'hui, de saluer la prochaine mise en vigueur.

Désormais, les municipalités auront en mains un texte leur permettant d'intervenir avec toute l'autorité désirable contre les projets incompatibles avec l'esthétique. Une autre disposition, à notre connaissance unique en Suisse, autorisera les communes à faire respecter les **plans de quartier** dont l'adoption devra précéder toute nouvelle construction dans les terrains peu bâtis ou non bâtis.

Enfin et surtout il sera nécessaire, pour se voir reconnaître la **qualité d'architecte**, d'être en possession d'un diplôme d'architecte ou d'avoir subi avec succès un examen. Les situations acquises depuis cinq ans seront cependant sauvegardées.

Après le canton du Tessin, Vaud se trouve être le second canton qui ait enfin accordé aux architectes la protection indispensable à l'exercice de leur profession. Tous nos grands voisins ont compris cette nécessité. La Confédération attend-elle que les vingt-cinq cantons et demi-cantons aient voté vingt-cinq lois dans ce sens pour se décider enfin ?

Otto Salvisberg, architecte professeur à l'Ecole polytechnique fédérale

Otto Salvisberg vient de disparaître prématurément à l'âge de cinquante-huit ans, en pleine activité. Il débuta à Karlsruhe, puis s'établit, en 1908, à Berlin, où il construisit de nombreux bâtiments publics et privés. C'est de là qu'il fut appelé, en 1929, à la chaire d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale qu'il ne devait, hélas, occuper que onze ans. Son œuvre est des plus marquantes : Laboratoire des machines de l'E. P. F., Hôpital de Porrentruy, hôpitaux d'enfants, à Zurich et à Berne, Hôpital Lory, à Berne. Il fut également chargé d'agrandir l'Université de cette ville. Les nouvelles Usines Hofmann-La Roche, à Bâle, une de ses œuvres les plus récentes, sont très typiques de sa manière ardente et audacieusement volontaire.

LE JARGON TECHNIQUE

Peintures et vernis

On entend dire couramment : Un vernis rouge, un vernis blanc. Il est malheureux de devoir rappeler qu'un **vernis** est un **enduit transparent** qui protège certains ouvrages et leur donne un **éclat**. On peut parler de vernis mat, de vernis brillant. C'est une fois le tableau terminé que le peintre l'enduit de vernis pour donner de l'éclat aux couleurs. C'est pour conserver au bois son aspect et son veinage qu'on le recouvre d'un vernis de copal ou d'autre provenance. Mais c'est une couche de **peinture** qu'on pose sur les menuiseries de nos immeubles. Cette peinture — faite de terres broyées et d'huile de lin ou encore de terres mêlées à des colles — « couvre » complètement les surfaces sur lesquelles on l'applique, en cache les taches et les défauts. Elle n'est donc pas un vernis.